

Madame la Présidente, vous savez que les programmes sociaux sont protégés.

e) les provinces peuvent continuer à exiger la transformation des billes de bois et du poisson avant l'exportation.

Mais, c'est extraordinaire!

f) le taux de change du dollar canadien (sa valeur par rapport à celle du dollar américain).

Cela continue.

g) les programmes de commercialisation agricoles et de soutien des prix agricoles sont maintenus ainsi que le droit d'en établir de nouveaux.

On a le droit de le faire.

h) les fabricants de vêtements canadiens peuvent utiliser des tissus étrangers et exporter leurs produits hors taxe aux États-Unis.

Cela est maintenu.

Alors, madame la Présidente, que l'on essaie de me dire que c'est un «*custom union*», que l'on essaie de me dire que l'on s'est vendu aux Américains, que l'on essaie de me dire d'avoir peur, de faire comme les députés du NPD suggéré . . .

● (2020)

[Traduction]

Ils veulent que nous marchions ainsi du berceau à la tombe, mais avec des béquilles cette fois. Ce n'est pas ce que nous ferons ni dans l'Outaouais ni au Québec ni au Canada.

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Madame la Présidente, je déplore que le gouvernement conservateur ait choisi de limiter le débat sur le projet de loi C-130 traitant de l'accord de libre-échange, à tel point que je ne dispose plus maintenant que de dix minutes pour en parler.

M. Crosbie: Pourquoi avez-vous cherché à y faire obstacle? Pourquoi avez-vous fait perdre toutes ces heures à la Chambre avec vos projets de loi d'initiative parlementaire? Assez d'hypocrisie!

M. Harris: Je suis donc contraint d'aborder seulement les points les plus importants . . .

M. Crosbie: Vous aviez peur de débattre le projet de loi. Vous avez cherché à le bloquer pendant un mois.

M. Harris: Le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) ne veut pas entendre de points de vue différents du sien.

M. Crosbie: Vous n'avez pas de point de vue. Vous faites servilement ce qu'on vous dit.

M. McCurdy: Vos propos sont anti-parlementaires, John, tout comme le mot «hypocrisie» que vous avez employé.

M. Harris: En dépit des objections du ministre du Commerce extérieur, madame la Présidente, j'estime de mon devoir de faire savoir que je m'inquiète du dommage que le gouvernement est en train de causer au Canada et à Terre-Neuve.

En premier lieu, je tiens à déclarer que les députés néo-démocrates, loin de s'y opposer, appuient l'élimination graduelle des entraves tarifaires d'une façon qui soit équitable pour le Canada et selon un échéancier qui permette d'instaurer des programmes propres à apporter les accommodements nécessaires. Ce que nous avons là est toute autre chose. Le gouvernement a agi dans l'intérêt des sociétés multinationales et de leurs succursales canadiennes et choisi de les laisser agir

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

à leur guise. Le gouvernement veut empêcher le gouvernement du Canada, à l'avenir, de contrôler la destinée du Canada dans l'intérêt des Canadiens et des Canadiennes moyens qui ne possèdent pas de société multinationale et qui dépendent pour leur gagne-pain et leur bien-être d'un gouvernement auquel ils puissent se fier.

A Terre-Neuve, nous avons tous été consternés d'apprendre que le ministre du Commerce extérieur qui représente la circonscription de Saint-Jean-Ouest n'avait même pas lu l'entente. Nous savons qu'il se plaît à se comporter comme un clown, mais la plupart d'entre nous à Terre-Neuve pensaient qu'au moins il faisait bien son travail, qu'alors même qu'il s'efforçait de faire de l'esprit, il savait ce qu'il disait et s'imaginait au moins avoir raison. Nous étions tous dans l'erreur, et je souscris à cet article publié dans la Gazette de Montréal du mercredi 29 juin qui renfermait le commentaire suivant:

C'est donc cela! Si le ministre John Crosbie persiste à tenir des propos abracadabrants concernant l'accord de libre-échange Canada-États-Unis, c'est qu'il ne l'a tout simplement pas lu.

Le ministre du Commerce extérieur a dit que cette entente commerciale était en quelque sorte l'accord sur l'automobile des provinces de l'Atlantique. De toute évidence, il n'a pas lu cet accord non plus. S'il l'avait fait, il saurait qu'en vertu de cet accord, les compagnies américaines ont un choix. Elles ont le choix de payer les droits de douane ou de garantir des emplois et la fabrication au Canada en retour de l'accès au marché canadien. Si le ministre avait lu l'accord commercial, il ne dirait pas que c'est l'équivalent de l'accord sur l'automobile.

L'article 1603 de l'accord se lit comme suit:

Ni l'une ni l'autre Partie n'imposera à un investisseur de l'autre Partie, comme condition préalable à l'autorisation d'investir sur son territoire . . . , une prescription

d) d'atteindre un niveau ou un pourcentage donné de contenu national.

Ce sont des dispositions de ce genre que contient l'accord. Elles enlèvent toute possibilité d'exiger qu'un investisseur américain garantisse, en matière d'emploi et de production, une certaine proportion de participation nationale pour s'assurer la sécurité de notre marché.

Les provinces de l'Atlantique, à l'exception de Terre-Neuve, se sont jointes à la Confédération, laquelle était une forme d'accord de libre-échange, en 1867. Depuis lors, elles ont perdu du terrain sur le plan économique à tel point qu'elles sont maintenant, avec Terre-Neuve, les parents pauvres de la Confédération. Ce sont elles qui, parmi les dix provinces et les deux territoires, affichent les revenus par habitant les plus bas et les taux de chômage les plus élevés. Ce sont elles qui offrent le moins de possibilité à leurs habitants de vivre, de travailler et d'élever leur famille sans se déraciner.

Dix pour cent de la population canadienne souffrent du libre jeu des forces du marché ainsi que de la négligence et de l'irrésolution du gouvernement, qu'il soit conservateur ou libéral. Voilà où nous ont conduits le libre jeu des forces du marché et le laisser-faire d'un gouvernement peu soucieux de prendre les mesures nécessaires pour protéger les Canadiens d'un océan à l'autre.